

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

**Délibération n° DB 2025-012**

Date de la convocation : 12/02/2025

Membres en exercice : 24

Membres présents : 14

Membres votants : 17

Le vingt février deux mille vingt-cinq, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni au Salon d'honneur de l'Hôtel de ville de Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

**Présents** : Mmes Danielle ANDREY, Valentine DION, Nadège LAMPSON-GUEILLIOT, et MM Tony BESANCON, Roland CANIVENQ, Dominique DANNEAUX, Bruno DAUPHY, Vincent FLEURY, Pierre LAURENT-CHAUVET, Désiré NANJI, Gérald LORFEUVRE, Christophe MANCEAUX, René SALEZ et Benoît SINGLIT.

**Représentés** : Mme Françoise PAYEN donne pouvoir de vote à M. Nadège LAMPSON-GUEILLIOT, M. Michel MEIS donne pouvoir de vote à M. Pierre LAURENT CHAUVET, M. Jean-Pol RICHELET donne pouvoir à M. Bruno DAUPHY.

**Secrétaire de séance** : Mme Nadège LAMPSON-GUEILLIOT

---

**OBJET : SERVICES A LA PERSONNE : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION LE CHENE VERT**

Vu la délibération DB2024/57 du Bureau communautaire attribuant à l'association une subvention d'un montant de 500 euros au profit de l'association Le Chêne Vert sous réserve d'obtenir les comptes 2023 ainsi que le bilan financier 2024 ;

Considérant que l'ensemble des justificatifs a été fourni ;

Vu l'avis favorable de la commission du 29/01 ;

Après en avoir délibéré, le Bureau DECIDE, à l'unanimité, d'autoriser le versement de la subvention attribuée par délibération susvisée, représentant un montant de 500 € à l'association Le Chêne Vert et d'autoriser le Président de signer tous les actes à intervenir.

**La secrétaire de séance,**

Nadège LAMPSON-GUEILLIOT

